



Comment savoir et comment négocier une rente sans perdre de l'ar

Par **JACKDANIEL**, le **16/01/2009** à **11:25**

je perçois une rente viager depuis 1993 à la suite d'un accident de circulation, elle n'était pas imposable jusqu'en 2006, depuis je paye ses impôts, une csg, et rds , une augmentation de ma taxe d'habitation en fait cette rente me fait perdre de l'argent , car la revalorisation de cette rente depuis plus de 15 ans je l'ai rendu en une fois, j'ai voulu en 2007 la racheter mais il m'en donnait une somme inférieure, je veux savoir si il y a un moyen de savoir comment à été faite cette rente, comment la négocier correctement , en sachant que je n'est pas été indemnisé sur les mois de maladie et chômage pour la retraite je parle bien sûr en argent ! j'ai 54 ans et je m'aperçois qu'il va me manquer plus 12 ans de cotisations pour la retraite . J'ai besoin de conseils ou es-ce-que j'ai une solution merci sinon si vous avez besoin de plus de précisions, je reste à votre entière disposition rnrnCordialement

Par **PIT1**, le **19/01/2009** à **19:02**

Je pense que si vous êtes inapte au travail, on peut demander la retraite anticipée à partir de 60 ans est la caisse paiera le taux plein.rnrnToujours sous réserve, car je l'ai lu quelque part mais ne sais plus où.

Par **PIT1**, le **19/01/2009** à **19:03**

RECTIFICATION? JE CROIS QUE C'EST UNIQUEMENT POUR LES ACCIDENTS DU

